L'ABEILLE.

IMPRIMER ET PUBLIER, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 23 DECEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

POUR MAIRE:
JOHN H. HOLLAND.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. D. Augustin, se candidat à la place de Représentant à la Législature en remplacement de M. J. F. Canonge démissionnaire.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 23 décembre.

Nous nous sommes trompés en annonçant le changement dans l'arrivée et le départ des malles du nord. Elles arriveront à l'avenir le matin à 5 heures, et seront fermées à 3 heures de l'après-midi.

La malle d'hier nous fournit des nouvelles d'Europe plus récentes de deux jours: nous les donnons plus bas. On a reçu à Charleston des journaux de New-York du 9, même date que nous devons recevoir aujourd'hui—ils ne contiennent rien de nouveau, si ce n'est l'arrivée du fameux bateau-à-vapeur dont nous avons parlé il y a quelques temps. Ce bateau jauge 35 pieds d'eau, sa machine est de la force de 75 chevaux, et il a fait son trajet à raison de 16 milles à l'heure, mais on pense que lorsque tout sera organisé il en fera VINGT!

DU MAIRE ET DE SON APATHIE.

Le maire ignore-t-il donc les accidens qui arrivent dans les rues, par la grande quantité de pétards que l'on fait pleuvoir en ville, aux approches du premier de l'an, pour s'opiniâtrer ainsi sur la nécessité de mettre en vigueur l'ordonnance suivante, approuvée le 30 décembre 1826, qui dit: "Que toute personne libre qui fera partir des *pétards* dans les rues, sera immédiatement arrêtée et conduite devant le maire ou un des juges conseillers de la Cour de Cité, et sera condamnée à payer une amende, qui ne sera pas moindre de dix piastres et n'excédera pas cinquante; et si c'est un esclave il sera mis à la geole de police pour y recevoir quinze coups de fouët, à moins que son maître ne paye une amende de cinq piastres."

Avouez, M. le maire, que si vous ne vous *moquiez* pas de toutes les ordonnances de police, il y aurait eu, depuis huit jours, plus de CINQ MILLE PIASTRES d'amende de versées dans les trésors de la ville, plus de cinq-cents coups de fouët de donnés, et que moins d'accidents occasionnés par ces pétards, auraient eu lieu; mais bah! c'est vous demander *l'Impossible* que de vous faire *observer* les *ordonnances que vous avez vous-même approuvées.*

POINT DE RETARD.

Un cri général s'élève contre les malheurs qui se renouvellent trop souvent sur les bâteaux-à-vapeur. On frémit, quand on pense aux nombreuses victimes de l'imprudence de quelques capitaines qui exposent si légèrement la vie des infortunés que la nécessité conduit à leur bord. Nous avons vu à l'hospice, quatre des victimes du *Missourian*, qui, jusqu'à présent ont échappé à la mort. C'est un tableau qui fait reculer d'horreur. Ces malheureux n'ont plus figure humaine, toutes les chairs du visage sont brûlées, les os, les dents sont à découvert, plus de lèvres, plus de nez, plus de cheveux; en un mot, on ne voit que des os que l'action du feu a desséchés; cependant ils vivent encore. Il semble que la providence se soit plu à les conserver afin qu'ayant continuellement sous les yeux le spectacle de leur malheur, nous nous empressions de prévenir dorénavant de semblables horreurs. Nous espérons que la législature ne se montrera pas insensible à un spectacle aussi affligeant, et qu'elle apportera un remède efficace à ce nouveau genre de fléau qui semble avoir juré la perte d'une partie de l'espèce humaine.

Les personnes qui ont souscrit pour le dîner en l'honneur de l'anniversaire du 23 DECEMBRE, sont prévenues qu'il dura lieu aujourd'hui à 4 heures, à l'hôtel des *Habitans et Négocians*, rue du Canal.

Le chevalier F. Tacon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la reine régente d'Espagne, a eu une audience du Président le 9 de ce mois, et a présenté ses lettres de créance.

Le navire *General Hand*, parti d'ici pour Marseille ayant eu une voie d'eau, l'équipage a forcé le capitaine de revenir, et à l'arrivée du navire à la Balise, les hommes de l'équipage qui s'étaient mutinés l'ont abandonné, ne laissant que peu de monde à bord. Le capitaine est monté en ville pour faire sa déclaration.

Nouvelles de deux jours plus récentes de Liverpool.

Le brick anglais *Norva* parti de Liverpool le 27 octobre, a apporté à Charleston des journaux de Liverpool et de Londres jusqu'au jour de son départ. Ils contiennent peu de nouvelles d'intérêt. Le prix du coton était dans un état de fluctuation; une hausse de 1-4 à 3-8 d. avait eu lieu mais le lendemain il avait rebaissé et fermé au même taux que par nos dernières nouvelles.

On trouve dans les journaux de Liverpool quelques détails de plus sur l'expédition du capitaine Ross, mais nous croyons que tous les faits matériels à ce sujet étaient consignés dans ce qui a été publié précédemment. Nous donnons ici les nouvelles qui nous semblent les plus intéressantes.

Des dates de Portugal, que nous donnent ces papiers ne sont pas aussi récentes que celles que nous avons reçues directement de ce Royaume.

Les journaux de Bruxelles parlent d'une ordonnance Royale qui confère l'ordre de Léopold à M. J. Martin de Lisbonne, à M. Gudon de Paris, et à deux artistes du pays.

Nos nouvelles d'Espagne sont très satisfaisantes. L'opinion générale est que, quoique le parti Carliste paraisse s'étendre, il est encore renfermé dans les bornes de la Biscaye. Les démonstrations de mécontentement dans les autres provinces, sont trop faibles et ne sont pas assez bien organisées pour mériter le nom de rébellion dangereuse; chose extraordinaire, nous ne savons encore rien de positif sur l'endroit où s'est retiré don Carlos, et cette seule circonstance prouve combien ce parti a peu de consistance. Il paraît que les patriotes qui sont en France, sont déterminés à embrasser le parti de la reine. Le gouvernement a ordonné de ne faire aucun prisonnier, et déjà cet ordre humain a été mis à exécution, en plusieurs occasions. Nos lettres particulières de Madrid, en faisant mention de la réception de l'Ambassadeur français par la Reine, disent que les assurances d'appui et les encouragements donnés par Louis-Philippe à la cause de la Reine, ont déplu au ministre Zea Bermudes qui, l'on croit, donnera sa démission pour cette raison, ce que tous les amis de la liberté en Espagne doivent désirer ardemment.

Nous sommes informés par des nouvelles reçues de Madrid, que le ministre Espagnol Cordova, accrédité par cette cour près de don Miguel, a reçu ordre d'abandonner ce prince et de le faire sans employer les formalités d'usage, ce qui prouve clairement le changement qui s'est opéré dans la manière de voir du Cabinet de Madrid.

Nous apprenons que don Carlos est arrivé à Alcantara, nous supposons que c'est à Valencia d'Alcantara où don Sébastien a fait sa quarantaine à son retour de Lisbonne à Madrid, sur l'autre Alcantara est situé au nord sur le Tage. La route de cette ville est par le Chateau-Franco.

EXTERIEUR.

LONDRES, 27 octobre.

Bureau du Courier, 3 heures et demie.

A l'instant même, nous sommes informés qu'une dépêche télégraphique reçue à Paris annonce la nouvelle importante de la reconnaissance de la reine de Portugal par la reine d'Espagne.

Nous sommes redevable à M. Villère, ambassadeur Britannique de la réception si prompte de cette nouvelle. Le marquis de Funchal a été introduit auprès de la régente en qualité d'ambassadeur extraordinaire de sa majesté Doña Maria, et le chevalier de Lima comme envoyé extraordinaire et plénipotentiaire près de la même cour.

Les nouvelles d'Espagne que continuent les journaux de Paris, de mardi, nous donnent peu de détails sur l'état des affaires en Espagne. Nous avons reçu des nouvelles de Madrid par un courier qui a quitté cette capitale le 14 au soir, tout n'avait troublé le repos de la ville, et toute la Castille qu'il a traversée était tranquille. Les troupes de la reine dépêchées de Madrid pour étouffer la révolte à Vittoria, étaient à Bujos le 15 à neuf milles d'un parti considérable de Carlistes qui marchaient pour leur opposer de la résistance. Il paraît qu'en Navarre l'insurrection est devenue générale et que l'exécution de Santos Ladron et de plusieurs de ses partisans a exaspéré au lieu d'avoir intimidé les carlistes de cette province.

Une lettre de Bayonne mentionne que des nouvelles ont été reçues de la reconnaissance de Doña Maria par la régente d'Espagne, et que cette dernière a rompu les liens qui existaient entre l'Espagne et don Miguel.

Des ordres ont été donnés pour augmenter d'un cinquième les régiments français, afin de se tenir prêt à tous événements.

Les affaires d'Espagne demeurent dans la plus grande confusion. Il existe deux partis puissants, et il est probable que l'un ou l'autre se retirera sans une sanglante et acharnée. L'esprit d'insurrection règne dans toute l'Espagne, et a pris un caractère plus violent en Navarre et en Catalogne. Il paraît que ces troubles ont été peu d'inquiétude à Madrid. Peut-être cela vient-il de ce que partout où on s'est opposé promptement aux mouvemens insurrectionnels, les troupes de la reine ont triomphé. Jusqu'aux dernières dates les communications avec Bayonne et Madrid demeurent interrompues; il paraît certain cependant qu'à Bilbao tous les libéraux sont sous arrêt dans leurs maisons, qu'on a imposé sur eux de fortes contributions; que le clergé a embrassé avec enthousiasme le parti des *volontaires carlistes et s'est mis* à leur tête; qu'à Prats de Lusanne, près de Vich, et à Tarragona, des mouvemens insurrectionnels ont été promptement réprimés; que l'infant don Francisco marchait avec 5,000 hommes à la rencontre des rebelles de la Biscaye et des provinces basques; que le général Sarsfield s'était dirigé vers Valladolid avec une force de 8000 hommes; qu'une brigade avait été expédiée à Vittoria pour y rétablir l'ordre, et qu'on ignorait le lieu de réfuge de don Carlos.

Ce que nous venons de mentionner paraît assez certain, et démontre l'existence de mouvemens carlistes et les mesures prises pour y résister. On ajoute que les réfugiés Espagnols en France sont résolus de se rallier autour de la reine, et, ce que nous espérons être une exagération, (car le cri de "*point de quartier*" est toujours abominable, et surtout dans les guerres civiles,) que le gouvernement a donné ordre de ne point faire de prisonniers, et que dans nombre de circonstances cet ordre a été mis à exécution.

Le *Morning-Herald* de jeudi contient un paragraphe qui, s'il est vrai, place la question espagnole sur une base assez solide. Le gouvernement espagnol aurait, il semble, accepté la proposition faite par les ministres, que "si l'Angleterre reconnaissait l'infante et la reine comme régente, l'Espagne reconnut donna Maria comme reine de Portugal." On ajoute que le gouvernement anglais prit un ton assez élevé envers la France, et que le gouvernement français a assuré que les troupes ne passeraient pas les frontières françaises. Des lettres particulières de Madrid annoncent que Zea Bermudez était si mécontent des promesses de secours faites à la reine par Louis-Philippe, qu'il donnerait probablement sa démission;

Le capitaine Ross a accompli sa tâche. Il a acquis la certitude qu'il n'y a point de nouveau passage nord-ouest au sud du 64me. degré. Il a découvert un nouveau pays, et a complètement vérifié ses premiers plans de la baie de Baffin. Son neveu, le capitaine James C. Ross, a pénétré dans l'intérieur du pays jusqu'à 200 milles, a découvert la véritable position du pôle magnétique, s'est assuré qu'il n'y a pas de passage au sud du North-Somerset, et qu'à environ 69 degrés un petit isthme d'environ 15 milles partage la mer, ou plutôt 6 milles, car il y a dans cet isthme un lac de 9 milles de large.

FRANCE.

Il y a deux sujets d'agitation à Paris indépendamment des nouvelles d'Espagne. M. Rodde, auteur d'une brochure à bon marché, intitulé "*Le bon sens*" ayant été plusieurs fois interrompu par la police dans la vente de son journal, résolut d'aller le vendre lui-même à la Bourse. Il le fit, et la foule des bataudes et des curieux était immense. Heureusement la police ne s'en mêla pas et M. Rodde s'en retourna chez lui tout fier de son triomphe.

L'autre cause de sensation est la remise en vigueur par les ministres de Louis-Philippe, de la loi arbitraire de Napoléon, qui permettait au gouvernement français de faire sortir du territoire tout étranger, même pourvu de lettres de naturalisation. Cette loi vient d'être mise à exécution contre un italien nommé Vauhiarelli qui causait quelque inquiétude aux ambassadeurs autrichiens et napolitains. Le ministre, M. D'argout, voulant complaire aux ambassadeurs, chercha à forcer le bannissement de Vauhiarelli; mais il en a appellé de la police de la cour de cassation dont la décision n'est pas encore connue.

Une autre allégation de la souplesse de Louis-Philippe envers les puissances du Nord est ainsi conçue. Philippe Buonaretti, Marquis de Canossa, dernier rejeton mâle de la famille de Michel Ange, âgé de 74 ans, atteint d'une maladie organique et presque privé de la vue, a été arrêté à Paris le 7 octobre 1832, dans son domicile par la police de Louis-Philippe —Cet acte de tyrannie n'a été commis que pour gagner la faveur des despotes du Nord et surtout de l'Autriche.

Le *Journal des Débats* de Dimanche soir, annonce que la session des chambres de France commencera entre le 20 et le 25 décembre prochain.

ESPAGNE.

On dit que don Carlos est à Badajos où il a été proclamé roi. La Navarre et Barcelonne se sont déclarés en sa faveur. Le roi des deux Siciles a protesté contre la reconnaissance de la jeune reine d'Espagne; on rapporte qu'immédiatement après la mort du roi, M. de Zea a dressé une note des représentants des puissances étrangères, par laquelle il déclare que la nouvelle régence ne se départirait dans aucun cas des principes du gouvernement du feu roi et qu'aucune innovation ou concession ne serait faite à l'ancien parti des *Cortes* aboli après les événements de 1823.

Le testament de Ferdinand a été trouvé dans un tiroir secret, une semaine après sa mort. Il porte la date du 12 juin 1830. Par cet acte, il confère le titre de régente à son épouse et lui donne tous les droits attachés à ce titre. En outre il ordonne la nomination d'un conseil de Régence, qui ne pourra restreindre en rien les pouvoirs de la Régente, et que la reine ne sera nullement obligée de suivre les avis de ce Conseil.

L'armée d'observation de la France, s'élève à 50,000 hommes, sous les ordres du maréchal Molitor; ces troupes passeront les Pyrénées si Bourmont ou autres officiers français prennent le parti de don Carlos et font des efforts pour le placer sur le trône d'Espagne. L'intervention de la France, dit-on, n'aura lieu qu'à cette condition. La reine n'a pas sollicité l'appui de la France; et on dit que les gouvernements de l'Europe ne s'opposent ni à l'armée d'observation que la France envoie sur la frontière d'Espagne, ni à son intervention conditionnelle.

On dit que Bourmont et les officiers de sa suite ont demandé la permission de s'embarquer à Carthagène, mais qu'ils ne l'ont pas obtenu.

PORTUGAL.

On annonce M. Mortier comme ambassadeur du roi L. Philippe près la reine de Portugal. La désertion s'est mise dans les rangs de l'armée de don Miguel. On a donné de l'avancement à tous les officiers dans l'armée de dona Maria.

Le 25, la reine tint sa cour à Bem Posta, il y eut une réunion très-nombreuse de la noblesse, de la bourgeoisie, et de tous les officiers de terre et de mer. Lord Russell fut présenté. La reine quitta le palais de Necessidades en grande pompe, sa voiture était traînée par six chevaux anglais ornés de rubans et de panaches bleus et blancs, elle n'avait pas d'escorte. C'est une coutume que don Pedro a adoptée. Sa Majesté s'est assise sur le trône pour la première fois, à sa droite était placée la duchesse de Bragance. Le trône était entouré des premiers officiers du royaume, et don Pedro se tenait en pied, comme premier sujet du royaume. Il paraissait très satisfait de ce spectacle, en cette occasion. La reine montra beaucoup de grâce et de dignité, à la grande satisfaction de toutes les personnes témoins de ce jour de joie et d'heureux augure.

*A M. l'Editeur de l'*ABEILLE, *à la Nlle.-Orléans.*

Par sa position, la Nouvelle-Orléans est appelée à jouer un rôle important dans les affaires commerciales du Mexique. Il est cependant un point de ce vaste empire qu'elle a négligé jusqu'à présent et qui donne déjà des bénéfices assez considérables aux villes de New-York et de Philadelphie: je veux parler de Santa-Fé, capitale du nouveau Mexique.

Dans la pensée où je suis que le défaut de données certaines est la cause d'un oubli qui ne s'accorde guères avec le génie entreprenant des négociants de ce pays, je vous envoie, M. le rédacteur, un article sur la nature et l'importance des opérations qui se font avec Santa-Fé, en vous priant, dans le cas où vous le jugeriez de quelqu'intérêt, de l'insérer dans une de vos feuilles.

Il n'y a que deux espèces d'hommes qui puissent se décider à entreprendre le voyage du nouveau Mexique: le savant qui, à l'exemple de M. de Humbold, veut s'instruire et instruire les autres, et le négociant, dominé par l'amour des piastres; car Santa-Fé est une ville où l'on ne saurait trouver aucun des agrémens de la vie.

Mais malgré sa petitesse, ses maisons en terre et son peu de luxe elle est néanmoins le centre d'un commerce considérable. La province du Rio——, quelques bourgades et la Sonore même viennent s'y pourvoir d'objets que partout ailleurs les marchands de ces pays là payeraient plus cher; aussi présente-t-elle pendant le séjour de la compagnie américaine, l'image du mouvement d'un temps de foire.

Le commerce de Santa-Fé emploie aujourd'hui plus de 100 wagons et un capital de 2 à 300,000 piastres.

Quelque considérable que soit déjà la masse de marchandises achetées avec cette somme, cette masse peut encore être augmentée de beaucoup, sans diminuer les prix de vente demandés à priver le spéculateur des bénéfices qu'il a le droit de prétendre en se livrant à une opération fatiguante et plus hasardeuse, bien qu'elle le soit peu, que celles aux quelles il se livre habituellement.

Les objets qui conviennent au pays forment une échelle étendue qui comprend tout ce qui sert à l'habillement des hommes et des femmes, moins les articles en laine. Ceux en soie doivent être beaucoup moins nombreux que ceux en coton, et, parmi ces derniers, les plus communs sont les plus faciles à placer.

On peut y porter aussi avec avantage, des porcelaines, des cristaux, des gravures encadrées représentant l'histoire moderne.

Le tarif de la Douane est le même que celui pour le vieux Mexique, et les officiers qu'elle emploi sont généralement d'une modération rassurante pour le spéculateur.

Quand on a le projet de porter des marchandises à Santa-Fé, il faut, dans le courant de l'hiver, se pourvoir des wagons nécessaires et de leurs attelages.

Les meilleurs Wagons se font à Cincinnati et dans le Kentucky. Il faut les commander avec des roues élevées, afin que chassant mieux, ils fatiguent moins les attelages, et il faut surtout qu'ils joignent la solidité à la plus grande légèreté possible. Toutes ces conditions sont indispensables pour qu'ils passent facilement la route et qu'ils soient de bonne vente à Santa-Fé.

Le prix ordinaire de cette espèce de voiture est de $80 à $120 avec les chaînes et y compris une couverture qui, par son épaisseur, doit garantir dans les plus fortes pluies la charge, de l'humidité.

On se sert pour les wagons, de mulets ou de bœufs. Les premiers coûtent de $25 à $50, suivant l'âge et la grosseur; les seconds de $30 à $35 la paire.

Un wagon attelé de six mulets revient à $500, avec les harnais; attelé de bœufs, on peut l'avoir pour $300.

Il est d'une importance extrême de bien choisir l'homme auquel on confie la conduite d'un wagon, car, de son activité et de son intelligence, dépend la conservation des animaux et de la charge. S'il n'est pas habile dans les pas difficiles comme les passages de rivières, il verse ou brise quelque chose; et, s'il manque d'activité, les animaux n'étant pas soignés et nourris comme ils devraient l'être, languissent et perdent leurs forces.

Les gages que l'on donne à un conducteur sont de 20 à $25. Si l'on doit revenir avec la compagnie, il est bon de l'engager pour l'aller et le retour.

Le wagon et son attelage disposés, on peut charger à St. Louis; mais alors en arrivant aux dernières habitations, c'est-à-dire à 350 milles du point de départ, déjà les attelages sont fatigués; il est donc préférable de donner à fret ses marchandises jusque ce qu'on puisse voyager sans ce moyen, et d'y envoyer sa voiture sans être chargée.

Dans un voyage aussi long que celui de St-Louis à Santa-Fé, la consommation des approvisionnements de bouche est considérable: et malheur à celui dont les ressources, sont épuisées avant, soit insuffisantes. Il ne trouve que de l'épuisement, et des gens disposés à lui faire payer le moindre objet au poids de l'or. On ne saurait, par cette raison, trop recommander aux personnes qui entreprendront cette pénible course d'apporter une attention scrupuleuse au choix des aliments et à faire en sorte qu'ils soient aussi variés qu'abondans.

Le départ de St-Louis s'opère ordinairement vers la mi-avril; ceux qui sont les premiers partis, ont l'avantage de donner du repos à leurs attelages avant la réunion de la compagnie. D'habitude, on est à Santa-Fé dans la première dizaine d'août; le séjour dans cette ville est d'un mois, temps suffisant pour effectuer la vente des marchandises, si elles ont été bien choisies.

L'usage des crédits n'existe pas à Santa-Fé; les affaires se font presque toujours au comptant, ou en échange; et dans le premier cas, les paiemens s'effectuent en piastres, qu'il faut avoir le soin de changer si elles ne sont pas à l'aigle, ir celles de l'ancien modèle perdent assez généralement un-calin aux Etats-Unis.

Les doublons, à raison de leur rareté, valent $20. Quant l'or ou à l'argent non monnoyés, on en trouve rarement leur sortie d'ailleurs n'est pas autorisée. Les retours en cuivre, quand il ne donnent pas du bénéfice, offrent au moins pour.

Le spéculateur, s'il apporte dans son opération l'ordre l'économie convenables, doit gagner 60 à 80 pour cent quelquefois d'avantage.

Chaque année, le nombre des importeurs augmentant, chaque année aussi les dangers et les difficultés du voyage venant moindres, il est certain que les bénéfices suivent ce progression descendante. Mais pendant long-tems encore Santa-Fé sera un débouché avantageux pour tous ceux à la fatigue ne rebute point, quand il s'agit d'augmenter les capitaux.

J'offre de donner à ceux de MM les négocians qui voudraient tenter la fortune de ce côté-là, tous les renseignemens propres à conduire à bien leur opération.

UN ARRIVANT DE SANTA-FÉ.

JOURNAL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS,
DE
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

DOUZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

Lundi, 16 décembre 1833.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Nichols, ordonné qu'un congé quelques jours soit accordé à M. Lessassier.

M Garland a présenté la résolution suivante:

"Résolu, que le comité de finance soit chargé s'enquérir de la nécessité d'amender la loi, ou les lois imposant une taxe, sur les esclaves, de manière à exempter ceux au dessous de dix ans, et qu'il fasse un rapport, par bill ou autrement."

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

M. Chinn a présenté la résolution suivante:

"Résolu, par le Sénat et la Chambre des Représentans &c. que le gouverneur soit invité à remettre l'hon. Alexandre Porter, ses certificats d'élection comme membre du Sénat des Etats Unis, pour suppléer la vacance occasionnée par la mort de l'hon. J. S. Johnson."

Cette résolution a subi sa première lecture.

Sur motion, ordonné que la Chambre se dispense de ses régles, et procède à la seconde lecture, et à la considération de la dite résolution.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Canonge a présenté la résolution suivante:

Résolu, que le comité sur l'éducation publique, soit chargé d'enquérir s'il n'est pas convenable de recommander à l'usage des Ecoles publiques, de l'Etat, l'ouvrage intitulé "La vie et les voyages de Christophe Colomb, par Washington Irvin" et s'il ne convient pas également que l'Etat souscrive pour un certain nombre d'exemplaires, lesquelles devront être placées à la dispositions des dites écoles.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

M. Walker a présenté la résolution suivante:

"Résolu, &c. que nos Sénateurs au Congrès soient chargés, et nos Représentans invités à faire tous leurs efforts, pour obtenir du Congrès une appropriation de fonds, pour continuer et achever l'ouverture des embarras (rafts) et autres obstructions dans la Rivière Rouge, et que le gouverneur soit invité à transmettre le plutôt possible des copies de la dite résolution, à nos Sénateurs et Représentans au Congrès."

Cette résolution a subi sa première lecture, et a été renvoyée à demain pour être une seconde fois.

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait sous peu, un bill intitulé:

"Acte, faisant une appropriation pour améliorer la navigation des rivières de Ouen Pearl, Chefuncte, Tanchipao, et Techfou et pour d'autres objets."

M. Sibley a donné avis qu'il présenterait sous peu le bill intitulé:

"Acte pour amender la 17ème section du Code noir."

M. Voorhies des Avoyelles a donné avis qu'il présenterait sous peu le bill intitulé

"Acte pour accorder certains pouvoirs au juri de police de la paroisse des Avoyelles."

M. Jonnson a donné avis qu'il présenterait sous peu le bill intitulé:

"Acte pour accorder le droit de récusation peremptoires en de certaines poursuites criminelles.

L'Orateur a soumis à la Chambre des documents relatifs à l'*impeachment* du juge de paix James Duff.

Sur motion, ordonné que les dits documents soient référés au comité nommé l'année dernière pour s'enquérir de cet objet.

L'Orateur a soumis à la Chambre les retours du grand juri, du 7ème district judiciaire dans et pour la paroisse de Ouachita.

Sur motion de M. Garland, ordonné que ces documents soient renvoyés au comité sur l'éducation publique.

Sur motion de M. Voorhies des Avoyelles, ordonné que tous les documents relatifs à l'éducation, soient renvoyés au même comité.

M. Garland, conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé "Acte pour autoriser les greffiers des cours de district et de paroisse, dans les paroisses composant le cinquième district judiciaire à agir en qualité de greffiers des cours des preuves dans leur paroisse respective."

Lequel bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Le même membre conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé "Acte supplémentaire aux divers actes d'incorporation de la ville des Opelousas."

Lequel bill a subi sa première lecture, et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

ORDRE DU JOUR.

Les bills ci-après mentionnés, ont subi leur seconde lecture, et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois, savoir; les bills intitulés:

"Acte pour accorder une compensation additionnelle à l'avocat de district, du second district judiciaire.

"Acte pour venir au secours de Joseph Vincent de la paroisse de Lafayette."

"Acte pour incorporer l'Eglise Méthodiste Episcopale, dans la ville de Baton Rouge, et la paroisse d'Est Baton Rouge."

"Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer le collége de Montpellier, et faisant une appropriation pour le dit collége, et pour le collége d'Alexandre," approuvé le 30 mars 1833.

"Acte pour amender la seconde section de l'acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux levées et Chemins."

"Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer une commission de directeurs de travaux publics, et pour créer un fond destiné aux améliorations intérieures," approuvé le 4 mars 1833.

Et "Acte pour accorder une compensation additionnelle aux assesseurs de la paroisse d'Iberville."

Un message écrit du gouverneur par M. Verloin son secrétaire privé.

La résolution, relative au plan topographique de M. Zimpel a subi sa seconde lecture.

Sur motion de M. J. F. Canonge, ordonné que la Chambre se forme en comité général, pour s'occuper de la dite résolution, M. J. F. Canonge a été appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion de M. Garland, le comité général s'est levé, et l'Orateur ayant repris son siége, M. J. F. Canonge a rapporté que le comité général s'était occupé de la susdite résolution, et l'avait adoptée avec quelques amendements.

La Chambre s'est occupée de la susdite résolution, laquelle est conçue comme suit:

"Résolu, &c. que le greffier de la Chambre des Représentans est autorisé et invité à souscrire pour dix copies du plan topographique de la ville de la Nouvelle Orléans et de ses environs, par M. Ch. F. Zimpel, laquelle souscription devra être portée au compte des dépenses casuelles de la Chambre des Représentans.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

La résolution relative à l'augmentation du nombre des juges de la Cour Suprême d'août en seconde lecture.

Sur motion, ordonné que la considération de la dite résolution soit fixée à l'ordre spécial de jour, pour mercredi prochain 18 du courant.

La résolution, relative à la nomination d'un comité réuni, chargé de visiter l'Asyle des Orphelines de Peydras, a subi sa seconde lecture, et a été prise en considération.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

Et l'Orateur a nommé MM. Morgan, J. F. Canonge et Johnson, membres du dit comité de la part de la Chambre.

Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et de demander son concours à la dite résolution.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour organiser et discipliner la milice de l'Etat de la Louisiane."

Sur motion de M. Hoa, ordonné que la considération ultérieure du dit bill, soit fixée à l'ordre spécial du jour, pour jeudi prochain, 19 du courant.

Un message du Sénat, par M. Davis son secrétaire informant la Chambre que le Sénat a donné son concours à la résolution, nommant un comité réuni pour visiter l'Asyle des Orphelins et l'Asyle des Orphelins de Poydras.

MM. Beauvais et Tanney sont nommés membres de dit comité de la part du Sénat.

Le Sénat a également donné son concours à la résolution, invitant le gouverneur à remettre à l'hon. Alexandre Porter ses certificats d'élection comme Sénateur au Congrès des Etats-Unis.

Un message écrit du gouverneur par M. Verloin son sécretaire privé.

La chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour amender l'acte intitulé "acte pour fournir des armes aux compagnies de volontaires de l'Etat," approuvé le 19 décembre 1831.

Sur motion ordonné que le dit bill soit pris en considération section par section.

Les diverses sections ayant été adoptées M. Ducros a presenté une section additionnelle laquelle a été également adoptée.

Sur motion ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour rappeler les divers actes relatifs à l'introduction des esclaves dans cet Etat.

Sur motion ordonné que le dit bill soit pris en consideration section par section—les diverses sections ayant été adoptées sur la passation definitive du dit bill, M. Marigny a demandé l'appel nominal, et il a paru que Messieurs. Barrow, Bouligny, Breau, Brown, Brumfield, Bullard, B. Z. Canonge, Chinn, Davidson, Ducros, False, Forstall, Garland, Grymes, Guillet, Hoa, Holstein, Horton, Johnson, Jones, Legendre, Maddox, McRea, Morgan, Mulhollan, Nicholls, Porche, Sibley, Thibodeaux, Voorhies de Lafayette, Voorhies des Avoyelles, Walker, et Watkins ont voté dans l'affirmative. 33 oui.

Et que Messieurs Allard, Bienvenu, J. F. Canonge, J. F. Canonge, Charpentier, Garrison, La Garde, Marigny, Roussel et Taylor ont voté dans la negative, 9 non.

En conséquence le dit bill a été adopté.

Sur motion ordonné qu'il conserve son titre primitif.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à demain 10 heures du matin.

[Traduction authentique.]

RESOLUTION.

Résolu, par le Sénat et la chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, reunis en Assemblée Générale, Que nos Sénateurs au Congrès soient réquis et nos Représentans invités à prendre telles mesures qui leur paraîtront convenables pour terminer d'une manière équitable les contestations qui existent entre les possesseurs de terre dans le comté de Féliciana lesquels réclament, soit en vertu de titres provenant du gouvernement des Etats-Unis, soit d'après les concessions des autorités Espagnoles ou autres.

Et il est de plus résolu, &c. Que le Gouverneur soit invité à transmettre copie de la précédante resolution à nos sénateurs et Représentans au Congrès.

(Signé,) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé,) C. DERRIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé, le 19 décembre 1833.
(Signé,) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav. Nashville, Price, New York, Foster & Hutton
Goël Washington, Swarn, Apalachicola Capitaine
Goël Hero, Stanton, Tuspan, J A Barelli
Brick Chs. Joseph, Knight, Liverpool, G P & W Bowers

ARRIVES.

☞ Pour les arrivages voyez la liste anglaise.
En rivière—barque Warren, de Véra-Cruz.
Navire Jeune France, de Bordeaux.

POUR LE HAVRE.

On a besoin de l'équivalent de 5 à 600 balles de coton pour compléter le chargement d'un navire de première classe. S'adresser à
HARRISON, BROWN & CO,
23 déc rue Royale, no. 117.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus qu'une élection de six Directeurs par les actionnaires aura lieu le Jeudi 27 Janvier prochain dans le local de la dite Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures.
Par ordre.
23 déc—1m S. L. PREVOST, Caissier.

BANQUE DE LA COMPAGNIE DU CANAL.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1833.

CETTE Banque sera fermée le mercredi, 25 du courant, et le 1er. et le 8 janvier prochain. Les billets des ces jours là devront être payés la veille, mardi, et la direction se réunira le dit jour, pour faire l'escompte des billets offerts, lesquels devront être déposés le lundi précédent.
23 déc R. J. PALFREY, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.

LE public est prévenu que le 25 décembre, 1 et 8 janvier, cette institution sera fermée, ceux qui auront des billets à payer sont priés de le faire le jour précédent. Les billets présentés à l'escompte devront être offerts le lundi pour l'escompte qui aura lieu le mardi. Par ordre.
23 déc—18 J. L. PREVOST, caissier

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS,
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1833.

CETTE BANQUE sera fermée le jour de la Noël et le 1er. et le 8 janvier; les billets qui sont dûs ces jours là, doivent être payés la veille, et les billets offerts à l'escompte doivent être aussi envoyés la veille de chacun des jours ci-dessus mentionnés.
23 déc JAS. B. HULLIN, caissier.

EPAVE OU VOLÉ de chez le soussigné, au coin des rues Duplantier et des Magasins, une VACHE ROUGE. Les bouchers sont avertis de ne pas l'acheter, si elle leur est proposée. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la reconduira à l'endroit désigné.
23 déc—3

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'apporter de Paris, un magnifique assortiment de broderies qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix modérés, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée, à 4 portes de la dernière No. 30, en haut.
23 déc—3 F. LEBLEUX.

PLOMB EN SAUMON, à vendre par
23 déc J. MAGER.

VIN DE MARSEILLE à vendre par
23 déc J. MAGER.

CAFE—225 sacs café de Rio Janeiro, à vendre par
OSMIN BIGOURDAN,
23 déc—6 rue Toulouse, No. 3.

M. CUCULLU, LAPEYRE & CO., ont transporté leur magasin du No. 58 au No. 28, rue Toulouse, entre Chartres et Levée. 23 déc

SEL de Liverpool—300 sacs sel, fin et gros, à vendre par
23 déc DUCROS & MORPHY.

PEAUX—1100 peaux fraîches et salées en débarquement et à vendre par THOMSON & GRANT,
23 déc rue de la Levée, no. 41.

BŒUFS DE NOËL.

NOUS avons le plaisir d'annoncer au public, et à nos amis en général, que nous avons TROIS DES PLUS BEAUX BŒUFS qui ont jusqu'à ce jour paru cette année dans cette ville; ils sont jeunes, et pèsent environ de 12 à 1400 livres chacun. Nous les offrirons en vente à notre table, No. 49, au marché d'en bas le dit jour de Noël. Nous engageons les amateurs de bons bœufs à venir les examiner.
COFFEE & MURPHY.

ONTRE PERDUE.

Il a été perdu vendredi matin, vers huit heures, une montre en argent numérotée 29301, faite par Higham, à Londres. Une récompense honnête sera